



Entreprise Camille FOURNET

**STOP A LA PRESSION PERPETUELLE SUR
LES OUVRIERES**

STOP AU HARCELEMENT MORAL

**STOP AUX METHODES DICTATORIALES
D'UNE AUTRE EPOQUE**

**POUR RENDRE UN TRAVAIL DE QUALITE
UNE PRODUCTIVITE EN CONFORMITE
AVEC LES SOUHAITS DE LA DIRECTION**

**QUE CELLE-CI NOUS FASSE TRAVAILLER
DANS LA SERENITE ET NON SOUS LE
JOUG**

**Nous rappelons à la direction que c'est à elle qu'incombe le climat
et les conditions de travail et que le harcèlement moral figurant à
l'article L122-49 est applicable dans l'entreprise, ne forcez pas les
membres du C.E. à les faire appliquer.**

LE SYNDICAT FORCE OUVRIERE